



L'exercice de la citoyenneté



Manifester sa citoyenneté, c'est exercer ses droits, en étant conscient également de ses devoirs, en s'engageant dans sa ville ou dans son quartier pour améliorer les choses et vivre autrement, ou encore en participant à la vie sociale et culturelle.

*Pour les personnes en situation de handicap, cela va aussi de pair avec le fait de « prendre part aux décisions qui les concernent, tant sur le plan individuel que collectif ».**

* Recommandation ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et services Sociaux et Médico-sociaux) portant sur « l'expression, la communication, la participation et l'exercice de la citoyenneté » en Maison d'Accueil Spécialisée et en Foyer d'Accueil Médicalisé.

La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité et de ses droits civiques et politiques. Elle se définit aussi comme une participation à la vie sociale et culturelle de la Cité et par des valeurs comme le respect, à la fois à l'égard des autres citoyens mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public, le civisme et la solidarité.

Ces valeurs donnent à la citoyenneté tout son sens en ne la limitant pas à l'exercice du droit de vote. En dehors des élections, les citoyens peuvent également, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Se reconnaître un rôle dans la qualité « du vivre ensemble », est un élément fort de l'estime de soi auquel toute personne doit pouvoir prétendre et avoir accès. Toujours selon l'ANESM, la qualité de vie est en partie « liée aux possibilités, pour les personnes, de prendre part aux décisions qui les concernent, tant sur le plan individuel que collectif ».



Les personnes en situation de handicap souhaitent vivre avec et comme les autres, et se trouvent confrontées à des difficultés matérielles, juridiques, économiques ou culturelles qui peuvent freiner l'exercice de leur citoyenneté. En dehors des problèmes d'accessibilité des lieux et des équipements publics, se pose la question de leur participation à la vie de la cité dans toutes ses dimensions (éducation, travail, culture, loisirs, plein exercice des droits fondamentaux et des droits civiques). Pour l'ANESM, « Il s'agit de permettre aux personnes d'exercer leur rôle de citoyen et de ne pas être cantonnées à un rôle de bénéficiaires passifs de prestations ».

Inclusion sociale et citoyenne et Loi de 2005

L'accès à une vie sociale et citoyenne - pour les personnes en

situation de handicap - est l'une des ambitions affichées par la loi de 2005. La mise en place du droit à la compensation du handicap y concourt en permettant à la personne handicapée de palier ses déficiences fonctionnelles grâce à l'octroi d'aides techniques, humaines, financières...

L'insertion citoyenne et sociale des personnes en situation de handicap fait l'objet d'une partie spécifique dans la loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.



L'obligation d'une mise en accessibilité, avant 2015, de l'ensemble des établissements recevant du public (commerces, écoles, services publics, lieux de culture, de loisirs ...), des réseaux de transports collectifs, celle de construire des logements accessibles, de réaliser des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics... concouraient à permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux lieux d'exercice de la citoyenneté. Malheureusement, le délai du 31 décembre 2014 n'aura pas été tenu, loin de là !

La place de la personne, actrice et citoyenne, constitue le socle de l'accompagnement.

En effet, la reconnaissance et le renforcement des capacités de décision et d'action des personnes, sur le plan individuel et collectif est une demande forte des usagers.

La question de l'accompagnement de la personne adulte en situation de handicap dans sa démarche vers une citoyenneté reconnue, est désormais un objectif privilégié par les professionnels.

Il s'agit de préserver une approche de la personne fondée sur un profond respect de l'individu, privilégiant ses choix, ses droits, ses devoirs en mettant tout en œuvre pour développer ses capacités d'élaboration de prises de décisions et d'actions, afin de lui permettre d'exister et de « se réaliser » en devenant auteur et acteur de ses projets. Cela implique de respecter ce qu'il peut dire de ses aspirations. Mais l'attention des professionnels implique une vigilance sur les capacités et limites de la personne afin qu'elle puisse avancer vers une citoyenneté en toute sécurité.

Nous avons interrogé les équipes d'accompagnements de nos établissements et services à la Fondation des Amis de l'Atelier et avons pu échanger avec les personnes que nous accompagnons, autour de l'exercice de la citoyenneté.

L'idée est de traduire, par quelques exemples, comment la Fondation des Amis de l'Atelier aide les personnes accompagnées à exercer leur citoyenneté.

2017 : une année d'élection présidentielle

Chaque citoyen a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote.

L'Unapei estime à 100 000 le nombre d'handicapés mentaux sous tutelle en France, ce qui porte à 400 000 le nombre total d'handicapés mentaux en âge d'être inscrits sur les listes électorales.

Dans nos différents établissements et services, des ateliers citoyens ont lieu toute l'année.

Certains connaîtront l'expérience de l'isoloir pour la première fois lors du premier tour de la présidentielle. « Avant, la politique ne m'intéressait pas », dit Nadia. Nadia ne s'est intéressée aux élections que récemment, grâce aux « ateliers citoyens » organisés dans son établissement. Car, comme toutes les personnes placées sous tutelle, Nadia ne dispose de ce droit que depuis quelques années.

Les équipes informent et essaient d'impliquer les personnes accompagnées qui le peuvent à s'inscrire sur les listes électorales et participer ainsi à la vie de la cité.

Elles montent des projets spécifiques partant du constat que les personnes accueillies questionnent les professionnels sur la vie politique et citoyenne, et notamment à l'approche des différentes élections. Ils ne connaissent pas forcément leurs droits souvent liés à une méconnaissance des modalités de leur mesure de protection juridique et les démarches à entreprendre pour participer à la vie citoyenne. Peu de personnes accueillies sont déchues de leur droit civique.

Des réunions collectives sont organisées dans de nombreux établissements comme au SAVS SAMSAH Sud-Seine-et-Marne, par exemple, permettant, d'aborder les thèmes suivants : le pourquoi des élections, les différentes élections en France, qui a le droit de voter, l'inscription sur les listes électorales : la procédure, les papiers. Mais également sur le déroulement des élections : carte électorale, lieu, parcours du votant, dépouillement, annonce des résultats, vote des personnes handicapées et procuration.

La mise en situation est importante afin d'appréhender les gestes les plus simples. Une élection fictive a été organisée. « On s'est porté candidat, on a présenté un programme, on a fait campagne avec des tracts et on a voté avec un isoloir et une urne. »

L'équipe éducative précise : « On reste politiquement neutre. L'objectif n'est pas forcément qu'ils aillent voter à la présidentielle, car tous ne comprennent pas les enjeux. On leur fait seulement prendre conscience qu'ils ont des droits et des devoirs civiques. »

2005

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (disponible sur www.legifrance.gouv.fr) dont, notamment, les articles 72 et 73 : exercice du droit de vote.

2009

Les personnes handicapées mentales sous tutelle sont pour la première fois en mesure de voter à une élection présidentielle depuis la réforme de la protection juridique des mineurs (sauf avis contraire du juge).

2010

CIDPH : La Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées de l'ONU a été ratifiée par la France en 2010. La CIDPH ne crée pas de nouveaux droits : elle rappelle avant tout que les personnes handicapées doivent bénéficier des mêmes droits que les autres.

En d'autres termes, elle réaffirme les principes fondateurs de la citoyenneté pour les personnes handicapées : d'une part en reconnaissant que la personne handicapée est un sujet de droit et en réaffirmant avec force le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable de tous ses droits et libertés. D'autre part, en redéfinissant le principe de non-discrimination par la promotion de traitements différentiels et de politiques de compensations nécessaires, au moins temporairement, pour lutter contre les barrières à l'égalité réelle.

À l'ESAT Les Ateliers de Chennevières, au moment des élections, les équipes sensibilisent au fait d'aller voter, via des affiches spécifiques expliquant le rôle des futurs élus : lors des élections municipales, la thématique centrale est de comprendre le rôle d'un maire et de son équipe, ce qu'il peut faire -ou pas-, comment est constitué le conseil municipal, à quoi sert un député, etc.

Le Conseil de la Vie Sociale, levier pour la citoyenneté des personnes en situation de handicap dans nos établissements.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance obligatoire (sauf dans les SAVS) qui se réunit trois fois par an. Il comprend des représentants d'usagers, des représentants légaux, des représentants des familles, des représentants du personnel et le directeur. Des personnes extérieures à la vie de l'établissement peuvent également être invitées (élu d'une commune, un représentant de la mairie, etc.). Les résidents participent aux élections de plusieurs représentants au Conseil de Vie Sociale : ils peuvent se porter candidats et mener leur campagne électorale. Le renouvellement des membres d'un CVS en établissement est toujours un moment important et investi. Dernièrement, le SAVS de Clamart Ville a décidé de renouveler les membres



de son CVS. Pour l'occasion les personnes se présentant ont fait, avec l'aide de l'équipe, des affiches sous forme de campagne électorale expliquant leurs motivations pour devenir membre afin d'attirer les électeurs à voter pour eux. L'équipe a effectué un travail en amont dans la préparation de ces élections : exposition des affiches des candidats, installation du matériel, confection des espaces pour l'isoloir et accueil des électeurs.

Les élections se sont passées au sein de la Maison Relais de Clamart. Les personnes ont été nombreuses à se mobiliser pour ce rendez-vous. 35 votants sur 58 personnes accompagnées.

6 personnes accompagnées étaient candidates et 4 ont été élues : 3 titulaires et 1 suppléant, ceci permettant un renouvellement de la moitié des membres déjà en place depuis 3 ans.

Cette instance a permis l'élection du président et une vice-présidente, représentante des familles. Ce collège famille est composé de 3 personnes dont une nouvelle élue.

Les résidents sont ainsi conviés à rencontrer individuellement les élus et ont ainsi l'opportunité de parler de leur vie au foyer en présence des représentants du CVS. Des questions leur sont posées sur les activités, les conditions de vie au foyer, la nourriture, etc.

Dans l'ensemble de nos établissements ces périodes de campagnes en vue de l'élection du CVS sont l'occasion de créer de véritables affiches de campagnes pour mettre en avant les programmes, comme en attestent certaines affiches exposées au CITL Egalité de Châtillon.



Etre acteur de sa ville, être acteur de sa vie.

Au Foyer de Vie Les Lierres, l'activité régulière « Ville et vie sociale » vise à apprendre aux résidents à se servir seuls des institutions et services de la ville et de l'Etat, selon leurs besoins et comme chaque citoyen. Concrètement, il s'agit d'apprendre à utiliser les transports en commun, apprendre les démarches pour envoyer une lettre (achats des timbres, boîtes aux lettres..), apprendre à se repérer dans la ville, à se rendre à des activités proposées dans les environs (GEM, activités culturelles...)...

D'autres activités plus ponctuelles s'inscrivent également dans un projet global de connaissances des institutions de la communauté : c'est le cas de la visite d'une caserne de pompiers effectuée il y a quelques mois et des projets à venir de visites d'un centre de tri postal ou d'un commissariat de police.

Les résidents sont également accompagnés lors de temps spécifiques liés aux institutions nationales : certains résidents sont accompagnés pour des démarches administratives ou des renouvellements de documents d'identité...

Utiliser les transports en commun, les infrastructures et les services des communes environnantes aller à la médiathèque, à la piscine, au gymnase ou au stade sont autant d'activités qui permettent aux personnes accompagnées de s'inscrire dans la Cité.

Comme tout citoyen, les résidents participent également aux événements proposés ponctuellement que ce soit les brocantes, la fête de la musique, une patinoire éphémère... S'investir dans des activités en lien avec la ville ou le quartier est primordial : au CITL Les Robinsons, les résidents sont en charge du service et de l'accueil du salon de thé qui se trouve dans les locaux du CITL, une belle façon de s'intégrer à la vie locale mais également d'échanger et de rencontrer les visiteurs et les personnes habitant dans le quartier.

À la MAS Les Rochers de Nemours, chaque matin et deux après-midi par semaine, en alternance entre plusieurs personnes, un résident se charge d'ouvrir la cafétéria pour servir une boisson, aux autres résidents et au personnel de l'établissement.

Vivre au sein de la Cité c'est aussi créer du lien local avec ses voisins : au Foyer Les Robinsons l'accent est mis sur la participation à la Fête des Voisins chaque année au mois de mars. Les résidents invitent les autres habitants du quartier pour partager un moment convivial et festif.

Être citoyen c'est également se sentir concerné en tant qu'administré d'une ville et échanger avec ses élus. Ainsi, à la Résidence Accueil de Chevilly Larue (94), les résidents ont invité Stéphanie Daumin, Maire de Chevilly-Larue début 2016 pour échanger sur différents sujets comme le logement, l'inclusion sociale, l'accessibilité, le travail et le mieux vivre ensemble.



Crédit photo : Mairie de Chevilly Larue

Visite de la Maire de Chevilly Larue et échanges avec les résidents

Vivre sa citoyenneté c'est également se sentir utile, aider les autres, aider les plus démunis, faire partie d'une équipe et s'engager.

Au Foyer du Domaine des Amis du Gâtinais, les nombreux projets et actions mis en place œuvrent pour la promotion et l'accompagnement de la citoyenneté et l'inclusion sociale. Cette dynamique est initiée depuis plusieurs années et continue d'être développée avec la participation active et enthousiaste des résidents. Ils sont ainsi des acteurs dynamiques dans leur territoire et occupent un véritable rôle social.

Depuis 2012, ils sont bénévoles à la Croix Rouge de Château-Landon et participent au tri des vêtements, aident les « Restos du cœur » depuis deux ans à Fontainebleau et Nemours et sont engagés dans un refuge animalier « le refuge de Nargis ». L'action consiste à aller promener les chiens mais également contribuer à la réfection de niches, à la réalisation de réhausse-gamelles et plus récemment à la décoration de l'entrée du Refuge avec la participation des résidents qui ont des compétences en menuiserie.

Les rencontres intergénérationnelles mises en place en partenariat avec une maison de retraite d'Avon, les ateliers partagés de cuisines au travers de « l'Atelier des Amis », permettent des échanges, des partages d'expériences, et des réalisations ensemble. Les résidents expriment leur plaisir à partager ces moments de convivialité, à contribuer à rompre l'isolement des uns et des autres, à se rendre utiles aux personnes âgées et aux habitants du village.

De nombreux établissements s'engagent pour d'autres associations et participent par exemple au Téléthon. A la Maison Relais de Clamart, des résidents y participent tous les ans et certains font également partie de l'association Clamartoise Shosholoza qui met en lien des bénévoles avec des actions comme tenir compagnie à une personne âgée une après-midi et lui faire la lecture.

La Fondation des Amis de l'Atelier, consciente du rôle majeur du bénévole dans la citoyenneté a mis en place un dispositif innovant : « Si T BénéVole ».

« Si T BénéVole » est un service qui propose, accompagne et sécurise des actions de bénévolat par des personnes en situation de handicap psychique et/ou mental, sur le territoire du Sud Seine-et-Marne. Il favorise l'inclusion sociale de ces personnes, permet leur sentiment d'utilité sociale et il participe à la dé-stigmatisation du handicap dans notre société.

Le cadre que propose « Si T BénéVole » est nécessaire pour certaines personnes accompagnées qui se retrouvent en difficulté lors de missions de bénévolat qui ne prennent pas en compte leur fragilité.

Il s'agit d'encourager, dans un souci de non-discrimination, la participation de toutes les personnes accompagnées à l'ensemble des structures de la Cité. Ces moments sont l'occasion d'une découverte mutuelle, de permettre aux partenaires de découvrir les compétences des personnes derrière leur handicap, de favoriser un regard plus juste sur ces pathologies et de dépasser certaines appréhensions de la population.

Dans certains établissements le bénévolat n'est pas encore organisé concrètement mais les résidents affinent leur projet : au Foyer Le Temps des Amis, plusieurs résidentes ont émis le souhait d'aider les personnes dans le besoin et ont déjà réfléchi aux actions qu'elles pourraient mener. Elles espèrent pouvoir participer à des maraudes et sont en train d'écrire un projet avec l'équipe accompagnatrice.

Au Foyer de vie et au CITL Les Robinsons deux résidentes coordonnent le ramassage des bouchons de bouteilles utilisées au Foyer pour les donner au parent d'un résident qui lui-même les donne à l'association « Les bouchons d'amour », tout comme les résidents du Domaine des Amis du Gâtinais.



Le bénévolat s'organise également autour des associations sportives des villes dans lesquelles nos établissements et services sont présents. Ainsi, le prochain projet de bénévolat du Foyer et du CITL Les Robinsons concerne le club de volley de la ville afin que certains résidents puissent participer à la vie du club et faire du bénévolat avant ou pendant les matchs de volley. Les résidents qui sont en atelier couture pourront peut-être confectionner des drapeaux à l'effigie du club du Plessis-Robinson !

Vivre sa citoyenneté, c'est également mieux comprendre le monde, ses droits et avoir accès à l'information.

Comprendre le monde qui nous entoure est un enjeu important pour prendre sa place et agir. Nos établissements mettent en place ces temps d'échange et de réflexion.

Au Foyer et au CITL Les Robinsons, tout comme à l'accueil de jour Silvae, par exemple, une revue de presse est faite tout au long de l'année : l'actualité est discutée avec les résidents de l'accueil de jour tous les matins ; un éducateur est présent et discute avec eux autour du journal « Le Quotidien ».

Ces échanges réguliers en atelier ou via des groupes de parole sont primordiaux pour comprendre le monde en particulier quand des événements sont violents, injustes ou complexes. Le journal mis en place permet également d'aborder des thèmes comme la religion, les droits et devoirs...

Certains établissements font appel à d'autres associations ou des services de la ville pour animer ces temps : au CITL Égalité, 7 résidents accompagnés par une éducatrice se rencontrent une fois par semaine en atelier afin de mener une réflexion commune autour de la notion de citoyenneté et de handicap. En lien avec l'association « Vie citoyenne ». Cet atelier permet aux participants de s'interroger et de se positionner en tant que citoyens autour d'un projet concret et le fruit de leur réflexion est présenté lors du séminaire organisé en fin d'année scolaire.

Au Foyer des Lierres comme dans l'ensemble des établissements et services de la Fondation, la question des droits et des devoirs de chacun dans la communauté est abordée régulièrement, de manière individuelle lors d'entretiens et de manière collective dans différents lieux d'échanges (groupes de parole, réunion des résidents...).

Vivre sa citoyenneté, c'est aussi être connu et reconnu.

Certains de nos établissements sont encore parfois mal connus du tissu local. Pour pallier cette difficulté, les établissements œuvrent de plus en plus pour favoriser les partenariats et participer au changement de regard sur le handicap.

Ainsi, à la MAS André Berge, le projet « un autre regard » au travers d'expositions photos, a permis de partager avec les Roysséens des « tranches de vie » du quotidien des habitants de la MAS André Berge...

Ce type d'initiatives se multiplie et permettent aux usagers de se sentir connus et reconnus.



La Fondation, au travers de ses 4 établissements châillon-nais, a mis en place un partenariat avec l'Association des Commerçants et Artisans de Châtillon (ACAC) : l'ESAT a créé des produits à base de produits de recyclage et les commerçants adhérents à l'ACAC mettent en dépôt vente ces produits tout en communiquant sur la Fondation. Une belle manière d'être un relai d'information et de reconnaissance de notre accompagnement et de notre savoir-faire mais surtout, un vecteur important de mise en valeur des travailleurs de l'ESAT et une manière différente et complémentaire de tisser le lien.

Avoir accès à une information compréhensible est primordiale. Ce travail de simplification et d'adaptation de la communication est une priorité.

En décembre 2016, plusieurs établissements du Val-de-Marne de la Fondation ont été sollicités par les Monuments Nationaux qui cherchaient à améliorer leur système de visite au Château de Vincennes. Pour cela, ils ont rédigé un livret de visite « facile à lire » sur lequel les résidents ont pu travailler, donner leur avis et les aider à rendre le livret vraiment adapté. Ce travail de groupe s'est fait au travers de plusieurs séances de travail régulières et d'une visite test au Château. Quelle fierté, en tant que citoyen, de participer à rendre la culture accessible !

Au GEM de Rambouillet, être citoyen c'est s'entraider et créer du lien : le GEM accueille au sein de ses locaux le « Répare Café » qui organise ses collectes d'objets qui, une fois réparés, pourront être remis à des familles en difficulté. C'est également un lieu d'échange, de conseil et de rencontre

simple autour d'un café. Cet événement qui a lieu plusieurs fois par an au sein du GEM fait également appel aux habitants qui savent coudre, réparer, recycler, conseiller, former ...

Vivre sa citoyenneté et être acteur de sa vie quotidienne et de son environnement.

L'accompagnement à la citoyenneté passe également par la compréhension et la sensibilisation au tri des déchets. En 2016 différents établissements alto-séquanais de la Fondation ont participé, résidents et équipes d'accompagnement, à nettoyer la coulée verte et ramasser les papiers et détrit. La ville de Châtillon s'était alors associée à cette journée en proposant un stand de sensibilisation sur le tri des déchets et sur le recyclage.

A l'antenne de Varennes (SAVS SAMSAH) plusieurs actions citoyennes sont menées en lien avec l'éco-responsabilité : une action visant à la sensibilisation des consommations d'énergie (l'électricité) a été développée et une visite de la recyclerie du secteur, lors de portes ouvertes, a pu être mise en place afin d'informer et sensibiliser les personnes accueillies sur le tri sélectif.

D'autres actions ponctuelles ont lieu sous différentes formes, comme l'opération « Eco propre » à la MAS de Nemours ou la « Semaine de l'écologie » prévue en 2017 à l'ESAT Les Ateliers de Chennevières.

L'accompagnement à l'exercice de la citoyenneté : une priorité pour la Fondation des Amis de l'Atelier et l'affaire de tous !



LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA FONDATION

Jacques Lafferranderie

Président de la Fondation des Amis de l'Atelier



« Pour moi, exercer sa citoyenneté c'est avant tout être reconnu en tant qu'être humain à part entière, comme toute autre personne. J'emprunte en cela une définition qu'en donne un sociologue, André Chantreau, pour qui « être citoyen, c'est être quelqu'un de reconnu quelque part ».

Le travail de la Fondation doit donc viser à aider les personnes accompagnées dans l'exercice de leur citoyenneté tant au sein des établissements et services qu'à l'extérieur. Ouvrir des portes, créer du lien, des passerelles et des partenariats, accompagner, tout en reconnaissant la personne accompagnée en tant que personne à part entière, y participent. Cela implique cependant de ne pas « vouloir pour elle » mais, autant que possible, « avec elle », elle a le droit de refuser ce qui nous paraît être bien pour elle. La participation de la personne est mise en œuvre non parce qu'il s'agit d'une obligation légale, mais dans une perspective d'améliorer la qualité du service rendu. Elle lui permet d'être valorisée, de révéler des choses qui ne le seraient pas dans le cas contraire. »

LES PERSONNES QUE NOUS ACCOMPAGNONS TÉMOIGNENT.

Pour moi, être citoyen c'est ...

- « Pouvoir représenter les résidents au CVS, être le porte parole. » -
- « Pouvoir faire mes courses seul, trouver un travail et avoir mon logement. »
- « En premier lieu, respecter et ne pas craquer comme une bête sauvage – Respecter les choix qui disent que s'il pleut on ne sort pas et s'il fait trop chaud non plus – La seconde Déclaration des Droits de l'Homme : Liberté, Egalité, Fraternité. »
- « Aimer les autres – Avoir le droit de vote. »
- « Être fidèle à ses principes. »
- « Avoir le droit de vote – La vie en ville – Les problèmes entre les gens. »
- « Avoir la nationalité française. »
- « Faire partie d'une communauté entre des gens qui ont des droits et des devoirs. »
- « Se sentir utile aux autres. »
- « Pouvoir aller dans les musées. »
- « Décider. »
- « Faire des choix. »
- « Être comme tout le monde. »
- « Prendre les transports. »
- « Faire des papiers. »
- « Rencontrer des gens. »

Lors d'un film réalisé au Domaine des Amis du Gâtinais, les résidents ont clairement expliqué ce que représentait pour eux le fait d'être citoyen.

Voir la vidéo

